

Conseil municipal du vendredi 15 mai 2009

Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 7 mai 2009, sous la présidence du maire Pierre Barbier.

Présents : Pierre Barbier, Guy Barthélémy, Martine Gibert, Michel Lanquetin, Gérard Grillot, Josette Nicolin, Chantal Jeanvoine, Eric Morel, Max Wetstein, Christian Beltramelli, Cédric Engler, Jean-Marie Baeckler.

Absents :

Absents excusés : Christian Baud, Catherine Guinchard qui donne procuration à Chantal Jeanvoine.

Secrétaires de séance : Chantal Jeanvoine, Michel Lanquetin

1. Approbation du compte-rendu de la séance du vendredi 17 avril 2009.

Le compte-rendu est approuvé par 13 voix.

2. Organisation du bureau de vote pour les élections des représentants au parlement européen le dimanche 7 juin 2009 .

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

8h00 à 10h00	10h00 à 12h00	12h00 à 14h00	14h00 à 16h00	16h00 à 18h00
P. Barbier	G. Grillot	M. Lanquetin	M. Gibert	G. Barthélémy
C. Beltramelli	A.M. Grillot	C. Guinchard	M. Wetstein	C. Baud
C. Jeanvoine	J. Nicolin	E. Morel	C. Engler	J.M. Baeckler

3. Impact des rejets de l'autoroute au niveau de la commune : résultat des analyses.

La société des autoroutes a fait parvenir les résultats des analyses complémentaires au niveau des rejets des toilettes de l'aire de Servole. Les analyses montrent que les paramètres testés sont très nettement inférieurs aux prescriptions réglementaires.

Rejets aqueux - En l'absence d'arrêté qui définit les valeurs limites de rejet des stations, la référence de l'arrêté du 2 février 1998 concernant les émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement est prise en compte.

Paramètres	Unités	Valeur arrêté préfectoral	Campagne de mesures IRH
DCO	mg/l	125	100
DBO ₅	mg/l	30	8
MES	mg/l	35	25

- Définition de *Demande Chimique en Oxygène* - **DCO** : Les matières organiques consomment, en se dégradant, l'oxygène dissous dans l'eau.
- Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours, la **DBO₅** représente la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C, à l'obscurité, pendant 5 jours.

Pour mesurer la **DBO₅**, on réalise une première mesure de la concentration en dioxygène d'un échantillon d'eau. On répète cette mesure 5 jours plus tard. La DBO₅ représente la différence entre les deux concentrations mesurées.

- Définition de Matière en Suspension – **MES** : Les particules fines en suspension dans une eau sont soit d'origine naturelle, en liaison avec les précipitations, soit produites par les rejets urbains et industriels. Leur effet néfaste est mécanique, par formation de sédiments et d'un écran empêchant la bonne pénétration de la lumière d'une part (réduction de la photosynthèse), ainsi que par colmatage des branchies des poissons d'autre part. Leur effet est par ailleurs chimique par constitution d'une réserve de pollution potentielle dans les sédiments.

4. Révision du prix de l'affouage.

En l'absence de membres de la commission, ce point est reporté au prochain Conseil Municipal

5. Achat d'un terrain boisé au bois de Servole.

Le propriétaire du terrain boisé en vente au bois de Servole confirme sa proposition de 1 700,00 €, sachant que les frais de notaire s'élèveraient à environ 250 €.

Le maire invite le conseil municipal à :

- se prononcer pour ou contre la proposition du propriétaire de la parcelle B212 qui propose 1 700,00 €, sachant que les frais de notaire s'élèveraient à environ 250 €.

Le Conseil Municipal accepte par 13 voix la proposition du propriétaire (1700 € + 250 € environ)

6. Planning d'entretien des talus et des accotements

- 1- Fauchage sur une passe en mai pour toutes les voies et chemins à l'exception des chemins suivants : Foue, Jules Groperrin coté champ et Servole après l'autoroute direction Villers Buzon de manière à préserver la biodiversité.
- 2- Fauchage sur toute la largeur courant août des accotements de l'ensemble des voies et chemins.
- 3- Tous les espaces verts à l'intérieur de l'agglomération seront tondu régulièrement, également de part et d'autre du Sauvageon.
- 4- Seul l'espace vert sous les fruitiers coté Villers Buzon, ne sera tondu que sur un mètre en mai et en totalité courant août.

Pour le point 4, le Conseil Municipal se prononce par 12 voix pour et une voix contre.

7. Compte-rendu des commissions.

7.1 CADRE DE VIE

7.1.1 Consultation pour le balayage des rues

Trois entreprises ont répondu à la consultation pour le balayage des rues du village à raison de deux passages par an.

Entreprises	Montant TTC
Sacer	3 707,60 €
Sarl Lejeune Balayage	2 870,40 €
Franche-Comté assainissement	2 487,68 €

Le maire invite le conseil municipal à :

- se prononcer sur le choix d'une entreprise pour le balayage des rues du village à raison de deux passages par an.

Le Conseil Municipal se prononce pour retenir la Société Franche-Comté Assainissement par 13 voix pour

7.1.2 Assainissement et station d'épuration

La société IRH (Moe) travaille sur le dossier et plus particulièrement sur la step, une réunion avec tous les organismes concernés va être programmée.

7.1.3 Réfection du chemin forestier du Bois des Ages

Trois entreprises ont été consultées, la date limite de remise des offres était le 7 Mai, à ce jour

aucune offre reçue. Ces entreprises seront relancées dès lundi 18 Mai.

7.1.4 Finition des accotements Rue des Genévriers et petits travaux de réfection de chaussée dans le village.

Une consultation sera envoyée ces jours prochains à 3 entreprises.

7.2. BATIMENTS

7.2.1. Réfection du plafond de la salle des fêtes

Dix entreprises ont été consultées pour la remise en peinture du plafond de la salle des fêtes. Seules deux entreprises ont répondu :

- Ent Basic Système pour un montant TTC de 2 030,00 €
- Ent Clerc pour un montant TTC de 1 979,50 €

Le Conseil Municipal se prononce pour retenir l'Entreprise Clerc par 13 voix pour

7.2.2. Fourniture de rideaux

Suite à une demande de la commission bâtiment, la société Sodclair a été consultée et a remis une proposition pour la fourniture de rideaux à la Salle des Fêtes, à la Bibliothèque ainsi qu'à la salle de réunion de la Mairie. D'autres devis vont être demandés.

7.2.3. Eglise

L'entreprise PATEU ROBERT a remis après une nouvelle visite un devis pour les travaux indispensables concernant la couverture et la maçonnerie.

Une réunion avec la Commission Diocésaine a eu lieu sur place le 25 avril, nous sommes en attente du compte-rendu établi par la Commission Diocésaine.

7.3. FLEURISSEMENT ET MISE EN VALEUR DU VILLAGE

7.3. 1. Mise en eau de la fontaine du bas

Suite à une demande de la Commission fleurissement, afin de mettre en eau la fontaine du bas, un devis pour l'installation d'une pompe a été remis par l'entreprise Boutet de Busy pour un montant de 1 292,88 € TTC.

7.3. 2. Nettoyage de la Fontaine du haut

Le nettoyage a été effectué le 6 Mai : les plantes manquantes ou abimées ont été remplacées, le sable causant apparemment des problèmes de venues d'algues, il est envisagé de le remplacer par des galets.

Nous rappelons à tous de respecter, ce lieu convivial ainsi que le travail réalisé.

7.3.3. Projets et réalisations

La commission envisage de planter des fruitiers sauvages en bordure de route, après le stade et le chemin qui mène au Patouillot.

Le fleurissement sera réalisé fin mai.

7.4. RELATION PUBLIQUE

Le journal est en cours de distribution.

Une cinquantaine de personnes a participé à la cérémonie du 8 mai.

7.5. SECURITE – CŒUR DE VILLAGE

Le traitement de la signalisation à la sortie du lotissement de la Pommeraie avec la RD 233 sera traité prochainement avec le lotisseur.

Sans nouvelles de l'AUDAB sur le projet d'aménagement du centre du village, le Conseil Municipal retient la proposition des adjoints de se rapprocher du CAUE, afin que ce dernier nous soumette des propositions d'aménagement.

8. Compte-rendu du conseil communautaire.

Le conseil communautaire s'est réuni le 5 mai 2009 à Mercey-le-Grand.

- Le « Pôle Emploi » change d'appellation, il devient le « Groupe Parrain' Emploi », suite à la reprise de cette appellation par la nouvelle organisation du regroupement ANPE et ASSEDIC.

Les explications entendues, le conseil communautaire :

- par 34 voix pour, 5 voix contre, décide de retenir la Société Opale, dans l'hypothèse où le transfert de la compétence « création et gestion de Zone de Développement éolien » soit validé.
- par 35 voix pour, 4 voix contre, le conseil accepte la proposition de la Société Opale de réaliser une étude de faisabilité à titre gracieux.
- décide à l'unanimité d'une solidarité des élus de la CCVSV, comme prévue par la loi POPE du 13 juillet 2005 ainsi que par la circulaire interministérielle du 19 juin 2006 ; à savoir que « Une ZDE est proposée au préfet par une ou plusieurs communes ou par un EPCI à Fiscalité Propre, sous réserve de l'accord des communes figurant dans le périmètre proposé de la ZDE. » En cas de refus d'une commune figurant dans le périmètre proposé de la ZDE, la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois se verra solidaire avec cette dernière et n'acceptera pas l'implantation d'éoliennes sur la dite commune

9. Compte-rendu des comités syndicaux.

9.1. Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Villers-Buzon

A la rentrée scolaire 2009/2010, le Conseil Général financera seulement le transport matin et soir de tous les élèves scolarisés au sein du RPI et de ceux fréquentant la restauration scolaire. Pour le midi, une participation sera facturée au SIVOS pour le transport des enfants qui ne vont pas à la cantine. Cette somme sera répercutée aux communes sur les bases régissant le SIVOS. Le Conseil Syndical décidera oui ou non d'uniformiser le financement de ces frais.

Le Conseil Municipal ne désire pas faire supporter ces frais aux parents concernés.

10. Déplacement du transformateur.

Les travaux de déplacement du transformateur se dérouleront sur deux mois à compter du 25 mai 2009. Une réunion préparatoire concernant le chantier est fixée au 28 mai 2009 à 14h30. Cette réunion traitera également de l'aspect sécurité coordination des travaux.

11. Questions diverses

11.1. Réunion d'information sur le compostage individuel organisée par le Syndicat mixte de Besançon et de sa région (Sybert) pour le traitement des déchets.

Une réunion d'information sur le compostage individuel organisée par le Syndicat mixte de Besançon et de sa région (Sybert) pour le traitement des déchets le jeudi 18 juin à 18h30 à Saint-Vit au complexe sportif Michel Vautrot, entrée libre.

- * Quoi composter ? - Comment réussir un bon composte ?
- * Comment l'utiliser ? - Ses intérêts économiques et écologiques.

11.2. Réglementation pour les champs de bosses.

Réponse du service Jeunesse & sport du Conseil général du Doubs : Concernant votre question sur la

réglementation pour les champs de bosse, à priori il n'y a pas de réglementation spécifique à ce genre d'équipement de proximité.

Il existe tout de même des règles fédérales mais qui ne sont pas tenues d'être respectées s'il n'est pas organisé de compétition. N'étant pas spécialiste de ce domaine, je vous propose de vous retourner vers la fédération de cyclisme ou la Direction régionale de la jeunesse et des sports.

En général, les mesures prises sont assez sommaires :

- mise en forme du terrain pour en empêcher l'accès aux véhicules motorisés,
- prendre garde à l'évacuation des eaux,
- mise en place d'une signalétique qui rappelle les règles de sécurité minimales et qui décline la responsabilité de la commune (même si cette signalétique n'a pas de valeur légale).

11.3. Panneaux de signalisation pour les voies vertes.

Adopté par le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, un arrêté du 11 juin 2008 relatif à la création d'un panneau de signalisation routière pour les voies vertes a été publié au Journal officiel le 11 juillet 2008.

Cet arrêté définit le panneau « voie verte » et vient compléter le décret n°2004-998 du 16 septembre 2004 qui a introduit la définition des voies vertes dans le code de la route.

Une voie verte est une voie réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés. Sa signalisation est obligatoire et doit être assurée au moyen du panneau C 115.

La signalisation C 116 annonce une "Fin de voie verte". Le panneau C 115 est complété par le panneau M4y qui désigne la circulation des cavaliers.



Panneaux à fond bleu, voie verte. Bande de fin : rouge.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'installer 2 panneaux C 115 seuls à chaque extrémité du Chemin des Bormottes .

Coté Poulley Français : A la sortie de l'agglomération

Coté Saint- Vit : Un courrier sera adressé à Monsieur Le Maire, demandant la possibilité d'installer cette signalisation au carrefour avec la route d'accès à la zone de la Foulottière.

Tour de table

Pierre BARBIER : Remets à la bibliothèque un document rédigé par ses soins sur les morts de la guerre 1914/1918

J M BAECKLER : signale une différence de forme et d'ordre des panneaux signalant le sens prioritaire sous le pont SNCF à l'entrée de Pouilley Français.

Christian BELTRAMELLI : rends compte de la réunion à laquelle il a assisté à Saint Vit concernant l'incitation participative sur le tri des déchets.

: signale la présence d'un conciliateur de justice à Saint Vit (Canton de Boussières). Il lui est fait remarquer qu'un conciliateur se tient à Dannemarie sur Crête pour le Canton d'Audeux.

: signale que deux grumes se dégradent en bordure de chemin

Eric MOREL : Est satisfait du travail d'élagage le long des chemins et demande que ce travail se poursuive et se termine à l'automne.

Signale des dépôts de tonte et de terre dans le fossé à l'entrée du Chemin de Servole (après le lotissement)

Chantal JEANVOINE : Signale la présence de débris alimentaires sur les accotements de la voie communale menant à Dannemarie sur Crête.

Signale de nouvelles adhésions à la Bibliothèque et remercie Pierre pour ces documents.

Demande un entretien régulier autour des bennes à verre.

Cédric ENGLER : Signale que le bois entreposé le long de la RD 233, direction Villers Buzon, gêne la visibilité

Demande quand aura lieu la 2eme réunion de la Commission Voirie.

Demande que le chemin forestier au Bois de Servole soit amélioré.

Signale que le programme de chauffage de la SDF ne fonctionne pas sous Windows XP ou Vista.

Martine GIBERT : Signale qu'elle a assisté avec Christian Baud à une visite intéressante de forêt, organisée par l'ONF.

Michel LANQUETIN : est satisfait des travaux de tonte depuis le début d'année (régularité, ramassage de la tonte, etc ...) et demande s'il serait possible de mettre en place des écorces sur les massifs d'arbustes, pour un meilleur aspect et un gain de temps pour l'employé communal .

Josette NICOLIN : remarque que les passages piétons n'ont pas été tous repeints ainsi que les bandes STOP

La séance est levée à 23H55

Présents : Pierre Barbier, Guy Barthélémy, Martine Gibert, Michel Lanquetin, Gérard Grillot, Josette Nicolin, Chantal Jeanvoine, Eric Morel, Max Wetstein, Christian Beltramelli, Cédric Engler, Jean-Marie Baeckler.

Absents :

Absents excusés : Christian Baud, Catherine Guinchard qui donne procuration à Chantal Jeanvoine.